

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC4)

PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCERTÉES

UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1

RECOMMANDATIONS POUR LA COP13

- Adopter une liste d'espèces désignées pour une action concertée pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14 selon l'approche proposée dans le document.
- Supprimer les Décisions 12.103 et 12.104 complétées

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le document reflète correctement l'approche proposée par le Comité de session pour remplir le mandat inclus dans la Décision 12.103 concernant l'achèvement de la transition vers le processus révisé des Actions concertées établi par la Résolution 12.28.
- Les auteurs de propositions d'Actions concertées devraient être priés de faire rapport sur les progrès de la mise en œuvre en utilisant le modèle bien avant la date limite de soumission des documents, en soulignant les succès et les plans d'activités pour la nouvelle période triennale, de préférence en présentant un rapport unique plutôt que des rapports séparés lorsque différentes activités sont menées par différentes entités.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Page 6, para.20

- Appuie les mesures recommandées par la COP13 et incluses dans le paragraphe

Pages 7 – 8, Annexe 1

- Appuie le modèle de rapport sur la mise en œuvre des Actions concertées figurant dans l'Annexe

Page 9 – 10, Annexe 2

- Appuie la modification proposée du format de l'Annexe 3 de la Résolution 12.28.